

31 jan 2014 -15:52

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2014

Adaptation des règles concernant les élections médicales

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les règles concernant les élections médicales.

Le projet vise à apporter quelques modifications à la réglementation relative aux élections des représentants du corps médical, en favorisant la procédure électronique mise en place lors des dernières élections en 2010. Ces élections, qui ont lieu tous les quatre ans, permettent de déterminer la représentation des organisations professionnelles et de répartir les mandats au sein de divers organes de concertation de l'INAMI.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant les règles concernant les élections médicales telles qu'elles sont prévues à l'article 211, § 1er, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>